

Organisation du Grand Oral session 2024

Je souhaite vous rappeler notamment les modifications intervenues dans la réglementation de cette épreuve :

- le premier temps de l'épreuve (présentation d'une question) est désormais d'une durée de 10 minutes au lieu de 5 minutes
- le candidat peut disposer d'un tableau durant le second temps de l'épreuve (échange avec le candidat) à son initiative
- le troisième temps de l'épreuve (échange sur le projet d'orientation du candidat) est supprimé.

Concernant le déroulement de l'épreuve, je vous rappelle que les candidats se présentent au jury, comme le prévoit la réglementation, munis outre de leur convocation et d'une pièce d'identité, d'une fiche sur laquelle il auront mentionné les deux questions portant sur les enseignements de spécialité.

Il est rappelé que ces deux questions portent :

- pour le baccalauréat général : sur les deux enseignements de spécialité soit pris isolément, soit abordés de manière transversale. Elles mettent en lumière un des grands enjeux du ou des programmes de ces enseignements. Elles sont adossées à tout ou partie du programme du cycle terminal.
- pour le baccalauréat technologique : sur l'enseignement de spécialité pour lequel le programme prévoit la réalisation d'une étude approfondie.

Vous trouverez ci-joint les maquettes des fiches-questions- candidat à utiliser impérativement ; ces fiches devront être visées par les professeurs des enseignements de spécialité et porter le cachet de l'établissement avant d'être restituées au candidat.

J'attire votre attention sur la procédure à respecter par le jury en cas de présentation d'une fiche-questions non conforme (ex : le candidat se présente au jury avec une seule question) :

- traiter tous les candidats de manière égalitaire ;
- déclarer sur le procès-verbal de séance que la passation de l'épreuve ne peut pas avoir lieu du fait du caractère non conforme, du point de vue réglementaire, du document présenté par le candidat ;
- transmettre le procès-verbal au chef de centre qui se chargera de son envoi par courriel au bureau DEC3

En signant la fiche-questions, le candidat est avisé du risque encouru en cas de présentation d'une fiche-questions non conforme.